

La séparation de l'Eglise et de l'Etat : loi de 1905

L'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat a germé pendant la révolution Française du 14 Juillet 1789. En effet, avant la révolution de 1789, l'Eglise et l'Etat n'en faisait qu'un. D'ailleurs, l'instruction publique était confiée au clergé, haut dignitaire de l'Eglise catholique. Le Pape était considéré comme le représentant de Dieu sur terre et le roi de France détient son pouvoir de Dieu par la théorie de Droit divin.

Pour la petite histoire depuis le baptême de Clovis le 25 Décembre l'an 496, la France est entrée dans la chrétienté et compte parmi les nations ayant des racines chrétiennes. En 1582, la France adopte le calendrier grégorien jusqu'à nos jours. D'ailleurs, depuis Clovis, la plupart des rois de France se font sacrer à la cathédrale de Reims et enterrer à la basilique de Saint-Denis. Cependant avec la révolution, les choses vont changer irrémédiablement, en effet la position de l'Eglise est de plus en plus critiquée notamment par les philosophes des lumières qui y voient dans les actions de l'Eglise une forme d'emprise et conduit aussi à une contestation de la théorie du Droit divin consacrée par Bossuet (1627-1704) théorie selon laquelle le roi tire son autorité de Dieu et ne rend compte qu'à lui. Mais en dehors des critiques exprimées par les philosophes des lumières ce qui va affaiblir davantage la position de l'Eglise c'est la lutte d'influence qui existait dorénavant entre le roi de France et le Pape pour affirmer la primauté absolue de leur pouvoir. Ces tensions ont abouti au Grand Schisme en 1378 marqué par deux successions pontificales simultanées, l'une à Rome et l'autre à Avignon.

Donc, la révolution Française ne fait qu'exacerber les tensions déjà existantes entre l'Eglise et l'Etat cela va conduire à la nationalisation des biens dont l'Eglise détenait la majeure partie. Autre fait marquant de cette séparation lors du sacre de Napoléon 1^{er} qui a eu lieu à la cathédrale Notre Dame de Paris la couronne impériale a été posée des propres mains de l'empereur contrairement à la tradition ancienne où le roi se fait couronner par un prélat de l'Eglise catholique.

La loi du 9 Septembre 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat vient acter et donc, inscrire dans le marbre cette séparation. Les conséquences de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat :

- Les représentants du culte ne sont plus employés et rémunérés par l'Etat. Le statut de ce représentant change par exemple il n'a plus le droit d'enseigner dans un établissement public. En outre, le secret religieux comme le secret médical est reconnu. Les exceptions à la loi :
- Les lieux de culte appartenant à l'Etat avant la loi de 1905 restent la propriété de l'Etat. Les lieux de cultes appartenant à l'Eglise avant la loi 1905 deviennent la propriété des associations culturelles. Enfin les lieux de cultes datant après la promulgation de la loi de 1905 appartiennent aux associations culturelles.

Cependant, cela ne veut pas dire que l'Etat ne participe pas au financement des lieux cultuelles. Ex : construction d'église (Notre-Dame), mosquée comme ça a pu être le cas de la mosquée de Strasbourg qui fait grand débat actuellement. Mais sous certaines conditions, en effet l'association à charge du lieu doit signer la chartre sur la laïcité dans laquelle elle s'engage à respecter les principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat

